Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260928-2026_066-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-066

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 13
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BARIOU Nathalie, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VETIER Fabrice, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : MM. BESNARD Maxime, (pouvoir à LANGLOIS Claudio), DAVID Isabelle (pouvoir à BARIOU Nathalie)
Absents :
Secrétaire de séance : M. VETIER Fabrice ;

Objet : Participation aux charges de fonctionnement – Ecoles Sainte-Anne et Saint-Melaine 2025-2026

Madame le Maire rappelle les conventions conclues avec les écoles privées de Lieuron et de Bruc-sur-Aff en regroupement pédagogique intercommunal fixant les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement. En considérant un coût de 1 554 € par élève en maternelle et un coût de 493 € par élève en élémentaire, la participation aux charges de fonctionnement des écoles de Lieuron et Bruc-sur-Aff s'élève à 29 494 € pour Lieuron.

Le tableau suivant synthétise le nombre d'élèves de Lieuron, ainsi que leur coût :

Ecole de Lieuron	Nombre d'élèves de LIEURON	Coût par élève	Participation à verser
Maternelle	12	1 554 €	18 648 €
Élémentaire	12	493 €	5 916 €
Ecole de Bruc/Aff			
Maternelle	0	1 554 €	0 €
Élémentaire	10	493 €	4 930 €
Total	**34**		**29 494 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de prendre en charge une participation de 29 494 € ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260928-2026_066-DE

- **CHARGE** Madame Le Maire d'exécuter toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT